



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

21^e séance plénière

Jeudi 5 novembre 2020, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 9 et 14 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social [A/75/3 (Part I et Part II)]

Note du Secrétaire général (A/75/575)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Le Président (*parle en anglais*) : Concernant le point 9 de l'ordre du jour, je rappelle qu'en application de sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale a décidé à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre, sur la recommandation du Bureau, que le point 9 de l'ordre du jour serait intégralement examiné en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, budgétaires et relatifs aux programmes devraient être traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée a pris note de la précision selon laquelle, aux fins de l'application de la résolution 58/316 tendant à ce que le point 9 de l'ordre du jour soit examiné dans son intégralité en séance plénière, les sections pertinentes du chapitre premier du rapport du Conseil économique et social (A/75/3) qui relèvent de points de l'ordre du jour déjà renvoyés

aux grandes commissions seraient examinées par la commission concernée, l'Assemblée générale prenant la décision finale.

Concernant le point 14 de l'ordre du jour, les membres se souviendront que, conformément à sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation de la présidence du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la Présidente du Conseil économique et social à la session de 2020, S. E. M^{me} Mona Juul, qui va présenter le rapport du Conseil sur les travaux de sa session de 2020.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Conseil économique et social [A/75/3 (Part I) et A/75/3 (Part II)] sur les travaux de sa session de 2020. Comme le montre le rapport, en pleine pandémie, le Conseil économique et social a pu agir rapidement pour réorganiser son travail et celui de ses organes subsidiaires. Nous avons revu nos priorités pour évaluer les répercussions socioéconomiques et environnementales de la maladie à coronavirus (COVID-19) et y remédier. Bien que nous ayons dû modifier nos plans, nous sommes toujours allés de l'avant et avons œuvré en faveur des populations et de la planète.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-30035(F)



Document adapté

Merci de recycler



* Nouvelle publication, le 29 avril 2021, pour raisons techniques

Je remercie tous les États Membres de leur patience et du soutien qu'ils nous apportent, au Bureau et à moi-même, pendant cette période. Je tiens également à remercier le Secrétariat et le personnel du monde entier du travail acharné qu'ils accomplissent dans des conditions extrêmement difficiles. Ensemble, nous avons montré au monde que le travail de l'ONU, y compris le Conseil économique et social, se poursuit même lorsque tout semble être à l'arrêt.

En raison des répercussions de la COVID-19, de nombreux forums et événements du Conseil économique et social ont été revus à la baisse ou modifiés, mais nous avons réussi à aller de l'avant en accomplissant une grande partie de notre travail. Parmi ces événements, le forum sur le financement du développement a eu lieu en avril. Nous avons rapidement adapté nos méthodes de travail et utilisé des moyens novateurs pour mener nos négociations et tenir nos réunions de manière virtuelle. Deux réunions se sont tenues dans le cadre du forum pour traiter des besoins immédiats et des conséquences à plus long terme de la pandémie. Elles ont réuni les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, qui ont versé collectivement plus de 1 200 milliards de dollars aux pays les plus démunis. Elles ont permis aux États Membres de mieux comprendre les options politiques et financières concrètes qui s'offraient à eux pour surmonter la crise mondiale et reconstruire en mieux. À l'issue du forum sur le financement du développement, des orientations générales sur le financement des efforts de lutte et de relèvement liés à la COVID-19 ont, pour la première fois, été convenues.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de financement du développement, j'ai eu l'honneur de travailler avec le Président de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale à la création du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030, dont le rapport doit être soumis en février 2021. Nous espérons que ce rapport éclairera les discussions en cours sur le financement du développement et aide l'ONU et ses États Membres à se doter à l'avenir de systèmes financiers et économiques plus transparents et plus responsables, qui servent véritablement nos objectifs de développement durable.

En mai, le débat consacré aux activités opérationnelles a mené à bien sa mission en tant que principale plateforme de contrôle et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement à

l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lors de ce débat, les participants ont fait le bilan des quatre années de progrès dans la mise en œuvre des orientations données par l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Ce débat a ouvert la voie aux négociations sur la nouvelle résolution portant sur l'examen quadriennal complet (résolution 74/297), qui guidera le système au cours des quatre prochaines années. Les participants ont également débattu des mesures cruciales à prendre pour faire face à la COVID-19 à l'échelle nationale, du financement des activités opérationnelles de développement, des progrès réalisés en matière de transparence et de responsabilisation, du système remanié des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et des recommandations du Secrétaire général concernant l'examen des bureaux régionaux et multipays.

À l'issue de ce débat, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2020/23, sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui salue les progrès réalisés par le système des Nations Unies pour le développement et prend note des défis qui restent à relever. Elle octroie également un mandat au Secrétaire général pour mettre en œuvre l'examen des bureaux multipays et la réorganisation des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement.

Au cours du débat consacré aux affaires humanitaires, la communauté internationale s'est réunie virtuellement pour aborder les questions et les innovations urgentes en vue de renforcer l'action humanitaire, en particulier concernant la riposte à la pandémie de COVID-19. Le Président du débat a lancé un appel à l'action visant à appuyer la réponse humanitaire dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, auquel se sont jointes 173 délégations, ainsi que l'Union africaine et l'Union européenne. Dans une série de tables rondes de haut niveau, les partenaires humanitaires ont mis en évidence les principaux domaines d'action future, notamment la complexité des défis sanitaires dans les contextes humanitaires et l'accès rapide, juste et équitable aux vaccins et aux produits thérapeutiques. Le débat a également mis l'accent sur le rôle des nouvelles technologies et de l'innovation dans l'amélioration de l'efficacité de l'action humanitaire, ainsi que sur le défi

des déplacements internes prolongés, en insistant sur la mobilisation de l'action en faveur de solutions à long terme pour les plus de 50 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à travers le monde.

Au cours du débat, une réunion de haut niveau a également été organisée sur les moyens de combattre et de prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les crises humanitaires ; elle a examiné les défis accrus en matière de protection posés par la pandémie, tout en soulignant le rôle essentiel des femmes dans la lutte contre la COVID-19 et l'importance de leur inclusion dans la prise de décisions et l'élaboration de solutions.

Le débat consacré à l'intégration s'est également tenu virtuellement et a examiné les analyses et les propositions politiques des organes subsidiaires du Conseil économique et social et du système des Nations Unies sur le thème du Conseil pour 2020 et le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les discussions ont confirmé que la pensée et les approches cloisonnées continuent d'entraver les progrès non seulement dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable mais aussi dans les réponses à la COVID-19.

Le forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, s'est réuni en juillet dans un format virtuel et a inclus un débat ministériel sur trois jours. Le forum a réuni des chefs d'État et de gouvernement et des fonctionnaires de niveau ministériel, ainsi que des hauts représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations et parties prenantes internationales. Il a été particulièrement appréciable que 47 pays aient également procédé à la présentation de leurs examens nationaux volontaires malgré les difficultés causées par la COVID-19.

Les délibérations du forum politique de haut niveau pour le développement durable ont porté sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable au cours de cette décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable dans le nouveau contexte de la pandémie de COVID-19. Les gouvernements ont entamé des discussions avec des experts de renom et des parties prenantes sur la manière dont la communauté internationale peut faire preuve de solidarité et de coopération internationale dans la lutte contre la pandémie, et sur l'adoption de mesures susceptibles de nous remettre sur la bonne voie pour réaliser les

objectifs de développement durable et accélérer les progrès pendant la décennie d'action. Cette réunion a été l'occasion de communiquer un certain nombre de grands messages et d'orientations concrètes à l'attention des décideurs et des praticiens. Les participants ont rappelé qu'avant la pandémie, le monde n'était déjà pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs, et qu'aujourd'hui, des années de progrès étaient en train de s'inverser, rendant le chemin à parcourir d'autant plus ardu. Cependant, ils ont également insisté sur le fait que le Programme 2030 était notre feuille de route pour nous remettre de la COVID-19 et que la pandémie était l'occasion d'introduire les changements transformateurs dont nous avons besoin pour réaliser le Programme 2030.

Nous avons également discuté de l'importance de la solidarité et de la prévoyance en matière de financement, et de l'augmentation des investissements pour les services publics, y compris la protection sociale, les systèmes de santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et la desserte numérique, ainsi que de l'élaboration d'une reprise qui permette de construire une économie plus inclusive, tenant mieux compte des questions de genre et plus respectueuse de l'environnement.

Au cours de son débat de haut niveau, le Conseil économique et social a organisé un débat sur le multilatéralisme après la COVID-19, à titre de contribution à la campagne ONU75. Il a pris un engagement ferme en faveur du multilatéralisme, les pays et les parties prenantes de toutes les régions réaffirmant avec force la nécessité d'investir dans un multilatéralisme inclusif articulé autour de l'ONU, y compris d'un Conseil économique et social revitalisé.

Au cours du cycle 2019-2020 du Conseil économique et social, j'ai également été fier de continuer à renforcer et à développer la coopération du Conseil avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies – un processus initié par mon prédécesseur, l'Ambassadrice Rhonda King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines. J'ai travaillé en étroite collaboration avec le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, notamment pour garantir une approche conjointe/cohérente des travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pendant les perturbations créées par la pandémie. Le Conseil économique et social a également tenu des réunions conjointes avec la Deuxième Commission et la Commission de consolidation de la paix, et j'ai été fier d'informer le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme sur les domaines d'activité complémentaires du Conseil

économique et social. Je me réjouis de la poursuite de cette solide coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies au cours de ce cycle du Conseil économique et social et au-delà.

Le Conseil économique et social a également continué à jouer un rôle de facilitateur pour la société civile, notamment en accordant le statut consultatif à 274 organisations non gouvernementales (ONG). Il convient également de noter que 189 ONG dotées du statut consultatif ont présenté des déclarations écrites au débat de haut niveau du Conseil en juillet, ce qui constitue un nombre record. Cela témoigne de la détermination de la société civile à continuer de contribuer aux travaux du Conseil malgré les obstacles à la participation en personne que présente la pandémie. Alors que les restrictions à la participation persistent, nous devons continuer à trouver des moyens créatifs d'inclure leurs voix qui sont si nécessaires dans notre travail.

Je tiens également à saluer les contributions des communautés scientifiques et technologiques sur les objectifs de développement durable et les réponses à la COVID-19, en particulier le travail du Mécanisme de facilitation des technologies, du Groupe des 10 hauts représentants chargés d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies et de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable.

Avec l'appui de son bureau et de ses membres, le Conseil économique et social a poursuivi son important travail malgré toutes les difficultés rencontrées au cours de sa session de 2020, en s'acquittant de sa mission fondamentale qui consiste à rassembler les hommes et centraliser les questions pour promouvoir l'action collective en faveur d'un monde durable. En ces temps difficiles, le Conseil a pleinement démontré sa force exceptionnelle en tant que cadre inclusif pour dialoguer et mobiliser les gouvernements, les autorités locales, le système des Nations Unies, les institutions financières internationales, la communauté scientifique, la société civile et les jeunes du monde entier, et je suis fier de nos accomplissements dans les domaines prioritaires que j'ai définis il y a un an (voir A/74/PV.29), notamment en ce qui concerne la promotion du financement du développement, la nécessité de rendre l'écosystème du Conseil économique et social aussi pertinent et efficace que possible, la garantie que le Conseil joue son rôle dans la mise en œuvre de la réforme de l'ONU, et

la prise en compte des questions de genre dans tous les aspects de notre travail.

Malgré les obstacles supplémentaires qui se dressent devant nous, il est clair que le Conseil économique et social est plus que jamais nécessaire pour continuer à promouvoir un multilatéralisme inclusif, en s'appuyant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour favoriser un avenir durable pour tous.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique se félicite de la présentation du rapport du Conseil économique et social sur les travaux de sa session de 2020 (A/75/3), et en particulier de l'esprit d'initiative de la Norvège et de l'Ambassadrice Mona Juul. Ce rapport arrive à un moment décisif pour la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, dans laquelle le Conseil économique et social joue déjà un rôle fondamental. Le Conseil économique et social, comme l'Organisation dans son ensemble, a dû modifier considérablement ses méthodes de travail afin de pouvoir s'acquitter de ses mandats au cours de l'année 2020. Le Mexique estime que, dans de nombreux domaines, le Conseil a atteint ses objectifs avec succès.

Mon pays a pris une part active aux débats du Conseil économique et social, et, en ma qualité de Vice-Président du Conseil, j'ai eu l'occasion de présider le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, auquel l'Ambassadrice Juul a fait référence. Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement est l'espace idéal pour le respect du principe de responsabilité et le suivi des activités sur le terrain en faveur de la réalisation du Programme 2030. Nous espérons que ce débat pourra être davantage consolidé et devenir plus interactif afin de faciliter la communication entre les fonds, les organismes et les programmes et les États Membres.

Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement a été le premier débat du Conseil économique et social à se tenir dans un format virtuel, et son importance et sa pertinence cette année ont été particulièrement notables. Le succès de ce débat a pu être reproduit dans les débats suivants.

Nous nous félicitons du succès du forum politique de haut niveau pour le développement durable, auquel le Mexique, dans le cadre d'un mandat conjoint entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, a contribué en présidant le Groupe des Amis

des examens nationaux volontaires. Nous encourageons une interaction approfondie et l'échange d'expériences acquises et d'enseignements tirés. De cette façon, nous nous assurons que tous les pays qui ont soumis leur examen national volontaire puissent interagir efficacement avec les autres États Membres. Cela montre que le Conseil économique et social a été capable de s'acquitter de ses mandats avec succès.

Toutefois, nous devons encore surmonter de nombreuses difficultés pour faire en sorte que la pandémie ne soit pas un obstacle au renforcement du multilatéralisme au moment où nous en avons le plus besoin. La capacité d'adaptation de l'Organisation n'a jamais été aussi importante. L'une de ces difficultés a sans aucun doute été l'absence d'une déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau. Elle n'a pas pu faire l'objet d'un accord unanime et n'a donc pas pu être adoptée, car nous, les États Membres, n'avons pas pu nous mettre d'accord sur un processus de vote électronique virtuel. Nous devons continuer d'étudier les possibilités d'adaptation des méthodes de travail dans la perspective du forum politique de haut niveau de 2021.

Le Mexique considère qu'une autre question en suspens porte sur les progrès dans le processus d'alignement des forums intergouvernementaux des Nations Unies sur le Programme 2030. Nous ne pouvons pas perdre de vue le caractère central de ce programme universel et indivisible. De plus, nous parlons d'une feuille de route pour le relèvement de la pandémie. Depuis 2016, des cofacilitateurs ont été nommés pour faire avancer ce processus. Le Mexique regrette que, cinq ans après l'adoption du cadre de développement le plus ambitieux, nous soyons encore en train d'essayer d'adapter nos espaces intergouvernementaux au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à ses objectifs et à ses indicateurs. Nous pensons qu'il existe des bases solides sur lesquelles nous devons travailler et progresser, conformément aux exercices de cartographie. Nous appelons à éviter les doubles emplois et les lacunes afin de parvenir à un accord qui aille au-delà de la rhétorique. De cette manière, les ordres du jour de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social seront non seulement mis à jour pour être conformes à nos cadres normatifs actuels, mais pourront répondre aux besoins actuels de nos populations. La cohérence que nous avons exigée du Secrétariat dans ses travaux doit s'appliquer aux travaux des organes principaux.

Nous sommes entrés dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Nous devons agir maintenant pour ne pas laisser la réalité nous dépasser. Nous sommes convaincus que le Conseil économique et social et l'Organisation seront à la hauteur des défis. Les membres trouveront dans le Mexique, et ce, dans toutes les instances, un partenaire constructif, toujours ouvert au dialogue et convaincu de notre capacité collective de trouver des solutions mondiales à des problèmes communs.

M. Butt (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadrice Mona Juul de sa direction du Conseil économique et social en ces circonstances extraordinaires. Je la remercie également d'avoir présenté le rapport du Conseil économique et social sur les travaux de sa session de 2020 (A/75/3).

Les travaux du Conseil économique et social sont en effet essentiels pour promouvoir de meilleures conditions de vie et de plus grandes libertés. L'exécution de ce mandat n'a jamais été plus difficile ni plus impérative qu'aujourd'hui. Les différents forums et instances du Conseil économique et social offrent de bonnes occasions de faire le point sur nos progrès et de renouveler nos engagements. Le forum du Conseil économique et social sur le financement du développement et le forum politique de haut niveau pour le développement durable en sont des exemples. Je pense que l'Ambassadrice Juul a su mener le Conseil sur la bonne voie pour exécuter son mandat. Malgré les difficultés, le Conseil économique et social a pu adopter le tout premier document final sur le financement du développement grâce à des négociations virtuelles. Je rappelle que la création du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 est une autre réussite importante de sa présidence.

Je voudrais également mentionner que la propre délégation de mon pays, le Pakistan, faisait partie du Bureau du Conseil économique et social en tant que Vice-Présidente responsable du débat consacré à la gestion. À ce titre, l'Ambassadeur Munir Akram a convoqué trois réunions virtuelles du débat consacré à la gestion pour mener à bien les activités prévues par le mandat.

Qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadrice Juul pour sa présidence fructueuse du Conseil économique et social.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat conjoint. Nous en avons ainsi terminé avec le débat sur les points 9 et 14 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil économique et social, publié sous les cotes A/75/3 (Part I) et A/75/3 (Part II) ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 9 et 14 de l'ordre du jour.

Point 122 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire », et tenir une séance particulière axée sur le développement, conformément à sa résolution 60/265 du 30 juin 2006.

J'ai été informé qu'aucun État Membre n'a demandé à prendre la parole.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 122 de l'ordre du jour.

Point 128 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution (A/75/L.8)

Projets d'amendement (A/75/L.12 et A/75/L.13)

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler aux membres que le débat sur le point 128 de l'ordre du jour et ses alinéas est prévu pour le mardi 1^{er} décembre 2020.

J'ai le plaisir de présider la séance d'aujourd'hui pour l'adoption du projet de résolution très attendu sur les modalités de la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (projet de résolution A/75/L.8). Je voudrais tout d'abord remercier les cofacilitateurs du projet de résolution, S. E. M. Yashar T. Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan, et S. E. M^{me} Louise Blais, Représentante permanente adjointe du Canada, de leur direction éclairée et de leurs nombreux échanges avec les États Membres.

Le projet de résolution est le résultat de plusieurs cycles de négociations, qui se sont achevés le mois dernier, qui ont commencé à la soixante-quatorzième session et se sont poursuivis jusqu'à la soixante-quinzième session. Je félicite tous les États Membres pour leur détermination à mener ces négociations et pour leur attachement au dialogue et à l'esprit de compromis.

Le projet de texte vise à trouver un terrain d'entente et à garantir l'appui le plus large possible. L'adoption du projet de résolution enverra au monde un signal clair, selon lequel l'Assemblée générale stimule l'action des États Membres, notamment les efforts coordonnés en réponse à la pandémie.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est un moment historique et un test pour le multilatéralisme. Elle sera définie par notre action collective sur l'une des questions les plus cruciales de notre époque.

Il est essentiel que la session extraordinaire soit un cadre ouvert à tous, capable d'entendre les préoccupations des États Membres et des autres parties prenantes, notamment la société civile, le monde universitaire et les experts du secteur privé qui font œuvre de pionniers dans la conception des vaccins, et d'y répondre. À cette fin, la deuxième journée sera consacrée à des dialogues interactifs multipartites sur différents aspects de la COVID-19. Je suis convaincu que nous tirerons tous profit d'un échange d'informations et de vues approfondi et diversifié, qui nous permettra de dresser le bilan des efforts consentis jusqu'à présent, de recenser les lacunes en matière de politiques et sur le plan opérationnel, et de tracer la voie à suivre.

Afin de veiller à ce que toutes les voix soient entendues, je compte sur le soutien et la coopération de l'Assemblée concernant le respect des délais fixés pour les messages vidéo dans le projet de résolution. Bien que nous ayons alloué le temps maximum autorisé pour les deux jours de la session, nous devons tous respecter le temps de parole qui nous est imparti.

Comme je l'ai souligné à maintes reprises, la gravité de cette pandémie nous oblige à tenir cette session extraordinaire le plus rapidement possible. La session extraordinaire n'est pas l'aboutissement de notre action contre cette pandémie mondiale. Il s'agit plutôt d'une première étape tardive, et les discussions permettront de lancer d'autres actions sur divers aspects de la pandémie. Nous ne pouvons pas nous permettre

de rester les bras croisés, car les conséquences de cette pandémie sont considérables et auront un impact sur les générations futures.

Ne nous y trompons pas, le moment est venu de passer à l'action pour rendre hommage aux âmes perdues des suites de la COVID-19, pour protéger les plus vulnérables qui dépendent de nous et pour préserver l'avenir de l'humanité. N'oublions pas que personne ne peut se sentir en sécurité si nous ne le sommes pas toutes et tous. Je demande donc aux États Membres d'appuyer ce projet de résolution et de permettre à l'Assemblée générale de tenir sa session extraordinaire, d'une importance critique, les 3 et 4 décembre prochains.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Par votre truchement, Monsieur le Président, je tiens à informer les membres qu'une version corrigée du projet de résolution A/75/L.8 est en train d'être téléchargée sur le Sédoc, à la lumière de la lettre du Président de l'Assemblée générale en date du 29 octobre 2020. Les corrections concernent les paragraphes 3 c) et 4 a).

Dans la version corrigée, le paragraphe 3 c) se lira tel que distribué initialement par le Président de l'Assemblée générale, à savoir « Le débat général se tient le premier jour de la session extraordinaire et est marqué par des déclarations prononcées par des États Membres et des États observateurs, par l'Union européenne... ». Le paragraphe 4 a) se lira tel qu'annoncé par le Président de l'Assemblée générale dans sa lettre du 29 octobre et comme suit : « chaque État Membre, chaque État observateur... ». Par ailleurs, je viens d'être informé que la version corrigée du projet de résolution (A/75/L.8) est désormais disponible sur le Sédoc, c'est donc de ce document dont l'Assemblée générale est saisie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie, qui va présenter la proposition d'amendement publiée sous la cote A/75/L.12.

M. Knyazyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour présenter l'amendement au paragraphe 3 b) du projet de résolution A/75/L.8, sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), publié sous la cote A/75/L.12 et déposé par la délégation arménienne.

L'Arménie propose de modifier le paragraphe afin d'y inclure une déclaration de la direction de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'ouverture de la session extraordinaire. Tout au long des consultations sur les modalités de la session extraordinaire, l'Arménie a abordé cette initiative dans la perspective de garantir sa valeur ajoutée et sa contribution pratique aux efforts de lutte et de relèvement déployés par la communauté internationale. Étant entendu que la crise mondiale actuelle est avant tout une crise sanitaire, nous estimons que la séance d'ouverture de la session extraordinaire doit donner la priorité à l'intervention du Directeur de l'OMS.

L'OMS, qui assure la direction et la coordination de l'action sanitaire internationale, joue un rôle clef dans la coordination des efforts menés par la communauté internationale pour lutter contre la COVID-19. Nous aimerions également rappeler le rôle de chef de file joué par l'OMS dans le cadre de la mobilisation générale du système des Nations Unies.

Nous espérons que l'amendement proposé, qui met l'accent sur le rôle cardinal de l'institution spécialisée des Nations Unies dans la coordination de la prévention, de la préparation et de la riposte à la pandémie mondiale, conviendra aux États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël, qui va présenter la proposition d'amendement figurant dans le document A/75/L.13.

M^{me} Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan, l'Ambassadeur Aliyev, et la Représentante permanente adjointe du Canada, l'Ambassadrice Blais, de leur rôle de cofacilitateurs du projet de résolution (A/75/L.8) sur les modalités de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Les cofacilitateurs ont tout mis en œuvre pour trouver un compromis sur les questions difficiles. Nous les en remercions, et nous leur sommes reconnaissants d'avoir supervisé l'ensemble du processus. Toutefois, dès la première réunion informelle, nous avons clairement fait connaître notre position concernant les modalités de participation à la session extraordinaire. La première mouture du projet de résolution faisait référence aux États Membres et aux observateurs de l'Assemblée générale – le libellé le plus inclusif qui soit permettant la plus large participation possible. Nous avons appuyé

cette formulation et avons été déçus que, du fait de pressions politiques, la deuxième version se soit écartée du libellé convenu, mais nous avons néanmoins continué à participer de bonne foi aux négociations sur le projet de résolution.

Nous étions prêts à accepter le texte de compromis équilibré et soigneusement rédigé pour les paragraphes 3 et 4, proposé par les cofacilitateurs le 13 octobre, concernant à la fois les modalités de participation et la participation de la société civile, et nous avons été déçus de constater que certaines délégations ne souhaitaient pas faire de compromis.

Le texte distribué le 26 octobre dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite a dérogé à la proposition de compromis, et c'est pourquoi nous avons brisé le silence. Malheureusement, le texte final du projet de résolution, tel que distribué le 29 octobre pour adoption, n'a pas pris en considération nos préoccupations et n'a pas inclus le texte de compromis suggéré par les cofacilitateurs plus tôt dans le processus. Par conséquent, nous proposons un amendement au projet de résolution dans le but de revenir à la formulation arrêtée dans la première mouture.

L'amendement proposé par Israël, qui a été distribué hier sous la cote A/75/L.13, se lit comme suit :

« Au paragraphe 3 c), remplacer « des États Membres et des États observateurs, par l'Union européenne » par « des États Membres et des observateurs auprès de l'Assemblée générale » et, au paragraphe 4 a), remplacer « chaque État Membre, chaque État observateur et l'Union européenne » par « les États Membres et les observateurs auprès de l'Assemblée générale ».

Je tiens à souligner que la mise à jour orale annoncée par le Secrétariat ce matin ne change rien à notre appel à la modification du texte. Nous demandons toujours que, dans les deux paragraphes 3 c) et 4 a), la formulation utilisée soit celle de la première version de ce projet de résolution, c'est-à-dire « États membres et observateurs de l'Assemblée générale ». Nous estimons que cet amendement reflète plus fidèlement la formulation convenue pour les résolutions précédentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui va présenter une proposition d'amendement oral au projet de résolution A/75/L.8.

M^{me} Nemroff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis souhaite proposer un amendement oral au projet de résolution A/75/L.8 comme suit. Au quatrième alinéa, nous proposons de supprimer le libellé « notamment du rôle crucial joué par l'Organisation mondiale de la Santé », de sorte qu'il se lise comme suit :

« Réaffirmant qu'elle est attachée à la coopération internationale et au multilatéralisme tout en prenant acte du rôle fondamental joué par le système des Nations Unies pour ce qui est de l'action mondiale contre la pandémie de COVID-19 et du rôle pivot joué par les États Membres à ce sujet ».

Les États-Unis proposent cet amendement au quatrième alinéa afin de rétablir l'équilibre crucial du traitement des organismes des Nations Unies dans le texte. Notre réponse à la pandémie mondiale doit inclure une approche globale du système des Nations Unies – une approche qui reconnaît le rôle important de nombreux organismes des Nations Unies dans la lutte contre la nature multidimensionnelle de la pandémie. Une formulation qui place le rôle d'un organisme des Nations Unies au-dessus des autres est contraire à une approche collective et concertée de l'ensemble du système des Nations Unies.

La pandémie n'est pas seulement un test pour le système multilatéral ; c'est un test pour le système des Nations Unies dans son ensemble. Nous encourageons tous les membres à voter pour cet amendement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/75/L.8, des projets d'amendement publiés sous les cotes A/75/L.12 et A/75/L.13, ainsi que de l'amendement proposé oralement. À ce titre, je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : La présente déclaration est formulée dans le contexte de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui stipule qu'aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision des dépenses établie par le Secrétaire général. L'Assemblée générale ne vote aucune résolution dont le Secrétaire général prévoit qu'elle entraînera des dépenses tant que la Commission des questions administratives et

budgétaires (Cinquième Commission) n'a pas eu la possibilité d'indiquer les incidences de la proposition sur les prévisions budgétaires de l'Organisation.

Aux termes des paragraphes 1 et 10 du projet de résolution A/75/L.8, qui a été techniquement corrigé et téléchargé sur le Système de diffusion électronique des documents, l'Assemblée générale décide que sa session extraordinaire consacrée à la pandémie de COVID-19 et organisée au niveau des chefs d'État et de gouvernement se tiendra pendant deux jours, les 3 et 4 décembre 2020, de 9 heures à 21 heures, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York ; et décide que la session extraordinaire se déroulera dans la limite des ressources disponibles.

Pour appliquer le paragraphe 1 du projet de résolution A/75/L.8, il faudrait que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences engage des dépenses supplémentaires d'un montant de 77 800 dollars en 2020, correspondant aux services d'interprétation, à la production de procès-verbaux de séance en six langues et aux heures supplémentaires. Toutefois, les dépenses supplémentaires occasionnées à hauteur de 77 800 dollars seraient financées au moyen des ressources existantes.

En conséquence, si l'Assemblée générale décidait d'adopter le projet de résolution A/75/L.8, il n'en résulterait aucune dépense supplémentaire au titre du budget-programme de l'exercice 2020.

La déclaration dont je viens de donner lecture sera publiée dans le *Journal des Nations Unies* sous le lien eStatements de la présente réunion.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution A/75/L.8, sur les projets d'amendement publiés sous les cotes A/75/L.12 et A/75/L.13, ainsi que sur l'amendement proposé oralement par les États-Unis, les délégations qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote avant le vote sur le projet de résolution, sur les projets d'amendement et/ou sur l'amendement oral proposé sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Alors que la pandémie de maladie à coronavirus

(COVID-19) continue de s'accélérer à travers le monde, avec plus de 48 millions de cas d'infection signalés et, à ce jour, 1 232 000 décès, une réponse rapide et adéquate de la communauté internationale est plus que jamais nécessaire. L'Assemblée générale occupe une position exceptionnelle et porte la responsabilité de faire face à la menace multidimensionnelle que représente la pandémie.

L'initiative de convoquer la session extraordinaire consacrée à la pandémie de COVID-19 a été proposée le 13 mai au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés. Cette initiative a été appuyée par la majorité des États Membres de l'ONU, comme l'exige le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et la session a été convoquée le 10 juillet.

Face à la situation d'urgence exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons, il est essentiel de renforcer la solidarité, la coopération et le multilatéralisme, et de souligner la position centrale du système des Nations Unies. La demande de convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sert ces objectifs en offrant la possibilité de discussions ouvertes et transparentes entre les États Membres, les États observateurs, les observateurs, les organismes et organes compétents des Nations Unies, et d'autres parties prenantes.

Au cours des six cycles de consultations, le projet de résolution A/75/L.8 a fait l'objet de négociations ouvertes, transparentes et constructives. L'objectif du projet de résolution est de définir les modalités de la session extraordinaire, y compris sa portée, son format, sa date et ses recommandations éventuelles.

L'amendement, contenu dans le document A/75/L.12, proposé par la délégation arménienne au paragraphe 3 b) du projet de résolution comporte deux volets. Le premier prévoit la suppression de l'expression originale « la présidence du Mouvement des pays non alignés » et l'insertion de la nouvelle expression « la direction de l'Organisation mondiale de la Santé ». Il est évident que cet amendement n'est pas une démonstration de l'attention portée à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Il convient de noter en particulier que le rôle crucial de l'OMS est dûment pris en compte dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, et que le chef de l'OMS fera un exposé spécial et engagera un dialogue interactif pendant la session extraordinaire, comme l'énonce le paragraphe 3 a) iii) du projet de résolution.

En outre, la participation de la présidence du Mouvement des pays non alignés à la séance d'ouverture est basée sur la pratique établie. Ce fut le cas en 1974, lorsque la tenue de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée aux matières premières et au développement, fut initiée par le Mouvement des pays non alignés.

Il est évident que le seul objectif de l'amendement est de politiser la situation, d'exclure totalement la représentation du Mouvement des pays non alignés à la séance d'ouverture de la session extraordinaire, de saper l'intégrité du projet de résolution et de remettre en question l'équilibre délicat atteint à la suite de négociations globales.

Il convient également de noter que, durant les six cycles de négociations sur le projet de résolution sur les modalités, aucune délégation, à l'exception de l'Arménie, n'a remis en question la participation de la présidence du Mouvement des pays non alignés à la séance d'ouverture de la trente et unième session extraordinaire. Cela a démontré l'idée générale commune – et nous la considérons comme un accord – selon laquelle la présidence du Mouvement des pays non alignés doit prendre la parole devant l'Assemblée générale à la séance d'ouverture au nom des 120 membres du Mouvement des pays non alignés, l'initiateur de cette session très extraordinaire. En outre, il est tout à fait clair que le Mouvement et l'OMS ne peuvent pas se substituer l'un à l'autre.

Compte tenu de tout ce que j'ai mentionné, notre délégation demande un vote enregistré et appelle les États Membres à voter contre, rejetant ainsi l'amendement proposé, publié sous la cote A/75/L.12.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole pour exprimer les vues de ma délégation sur l'amendement proposé au projet de résolution A/75/L.8, publié sous la cote A/75/L.12.

La proposition de convoquer la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été présentée au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés et a été appuyée par une majorité d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Au lendemain des crises sanitaire et économique sans précédent déclenchées par la pandémie, ma délégation considère qu'il est de la plus haute importance de convoquer cette session extraordinaire, comme une démonstration concrète de la solidarité internationale, de la coopération et du multilatéralisme, et de veiller

à ce que l'appel en faveur d'une action mondiale pour remédier aux effets multidimensionnels de la pandémie soit entendu.

Le projet de résolution A/75/L.8, intitulé « Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », a été négocié au cours de multiples séries de pourparlers de manière ouverte, transparente et constructive. Il note, entre autres, le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies, notamment le rôle important joué par l'Organisation mondiale de la Santé. À cet égard, nous nous félicitons du rôle joué par les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Aliyev, de l'Azerbaïdjan, et l'Ambassadrice Blais, du Canada, dans l'élaboration du texte par des négociations et une collaboration approfondies et transparentes avec les États Membres.

Le texte dont nous sommes saisis représente l'accord le plus large entre les États Membres sur les modalités de la session extraordinaire, notamment sa portée, son format, sa date et ses résultats, et parvient à établir un équilibre après plusieurs cycles de négociations. L'amendement proposé, publié sous la cote A/75/L.12, ne réunit pas les éléments essentiels qui avaient été une source de discordance entre plusieurs États Membres au cours des six séries de négociations sur le projet de résolution, en particulier la reconnaissance du rôle du Mouvement des pays non alignés dans l'élaboration de cette proposition. Nous ne sommes donc pas en mesure d'appuyer l'amendement proposé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution A/75/L.8, conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer tour à tour sur les amendements proposés, publiés sous les cotes A/75/L.12 et A/75/L.13, ainsi que sur l'amendement proposé oralement par la représentante des États-Unis.

Nous passons d'abord à la proposition d'amendement publiée sous la cote A/75/L.12. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Arménie, Chypre

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cabo Verde, Canada, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Libye, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pérou, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Uruguay

Par 74 voix contre 2, avec 62 abstentions, la proposition d'amendement A/75/L.12 est rejetée.

[Les délégations du Népal et du Turkménistan ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter contre ; les délégations de l'Autriche et de l'Estonie qu'elles entendaient s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement publiés sous la cote A/75/L.13.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cabo Verde, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Grèce, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Brésil, Côte d'Ivoire, Ghana, Guatemala, Honduras, Îles Salomon, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sao Tomé-et-Principe, Singapour, Togo

Par 118 voix contre 7, avec 11 abstentions, la proposition d'amendement est rejetée.

[Les délégations du Népal et du Togo ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter contre.]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur l'amendement proposé oralement par la représentante des États-Unis d'Amérique.

Je donne à présent la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui souhaite faire une déclaration.

M. Varganov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous estimons que l'Organisation mondiale de la Santé a joué un rôle majeur dans la lutte contre les effets de la pandémie, et que le texte que vous avez distribué, Monsieur le Président, reflète fidèlement la réalité. Par conséquent, nous ne sommes pas d'accord avec la proposition des États-Unis d'Amérique de modifier le texte du projet de résolution A/75/L.8, qui a été accepté dans des circonstances très difficiles et qui préserve un équilibre très fragile.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco,

Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Botswana, Brésil, Ghana, Guatemala, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone

Par 125 voix contre 2, avec 7 abstentions, l'amendement oral est rejeté.

[La délégation du Népal a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.]

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que les propositions d'amendement figurant dans les documents A/75/L.12 et A/75/L.13 et l'amendement oral proposé par les États-Unis d'Amérique n'ont pas été adoptés, nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/75/L.8, intitulé « Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie,

Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Arménie, États-Unis d'Amérique, Israël

Par 150 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/75/L.8 est adopté (résolution 75/4).

[Les délégations du Botswana et du Népal ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter contre.]

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Goebel (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et

d'association et candidat potentiel ; et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette explication de vote.

Nous nous félicitons de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 75/4 sur les modalités de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous tenons à remercier le Président de l'Assemblée générale et les cofacilitateurs, l'Azerbaïdjan et le Canada, pour tous leurs efforts.

Il était nécessaire de se mettre d'accord aujourd'hui sur les modalités de la session extraordinaire de l'Assemblée générale afin que nous puissions la tenir les 3 et 4 décembre. Nous sommes convaincus qu'au vu de l'impact universel de la COVID-19, qui touche tous nos citoyens, nous avons besoin d'une réponse unifiée de l'Assemblée générale, qui mette l'accent sur le rôle central du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie et à ses effets immédiats, mais aussi dans le cadre des efforts de relèvement et pour reconstruire en mieux, notamment la coopération internationale pour faire face à ces menaces mondiales. Nous voulons que la session extraordinaire contribue à atteindre cet objectif.

C'est pourquoi nous nous félicitons vivement que le dialogue interactif soit axé sur les efforts de coordination interinstitutions des entités des Nations Unies pour faire face à la pandémie de COVID-19. Comme nous l'avons fait tout au long des négociations, nous insistons pour que les droits de l'homme et la dimension humanitaire soient pris en compte dans cette discussion, d'où l'importance de la participation du Coordinateur des secours d'urgence et de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au dialogue interactif. Pour nous, c'est une nécessité.

J'aimerais souligner l'importance de la participation de la société civile à cette session extraordinaire, une autre grande priorité pour l'Union européenne. Tout au long de ces négociations, nous avons insisté sur le fait que, sans la pleine contribution de la société civile, nos objectifs en ce qui concerne la riposte à la COVID-19 ne pourraient pas être atteints. La participation de la société civile est de la plus haute importance. C'est pourquoi nous appelons à la pleine participation des parties prenantes concernées, y compris la société civile, à la session extraordinaire de l'Assemblée

générale, tant au cours du débat général que dans le cadre du dialogue interactif.

En outre, toute objection à l'inscription d'organisations sur la liste doit être formulée de manière transparente et bien expliquée. Nous constatons avec regret qu'en dépit de notre souplesse et de nos efforts pour proposer des libellés différents, le texte est toujours opaque, manque de transparence et n'insiste pas sur le principe de responsabilité.

L'Union européenne et ses États membres, ainsi que d'autres délégations, ont fait part de leurs préoccupations quant à certains abus liés aux clauses d'approbation tacite par le passé. Je voudrais être claire : nous ne sommes pas opposés au droit de faire objection en tant que tel, mais nous estimons qu'il ne peut être exercé de manière arbitraire. Il faut donner des raisons concrètes quand on s'oppose à la participation des organisations de la société civile à nos discussions. Nous continuons donc à insister sur la nécessité d'une meilleure approche. Pour nous, la décision finale sur la liste des organisations de la société civile doit être prise par l'Assemblée générale elle-même, et non par un seul État Membre. Toutefois, je tiens à ajouter, Monsieur le Président, que nous sommes pleinement confiants que vous ferez de votre mieux pour garantir que les États Membres puissent exercer leur droit de faire objection de bonne foi et en toute transparence.

Enfin, nous insistons sur l'importance d'une participation équitable de tous les participants tout au long de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous aurions préféré que seules les institutions des Nations Unies soient autorisées à prononcer des déclarations dans le cadre de la séance d'ouverture, en donnant la priorité aux acteurs les plus pertinents du système des Nations Unies à cette occasion.

Outre ce qui précède, l'Union européenne et ses États membres soulignent que nous restons convaincus qu'il était nécessaire d'inclure dans le projet qui nous est présenté une référence à la résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 1^{er} juillet 2020.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les cofacilitateurs, l'Azerbaïdjan et le Canada, pour le travail accompli au cours des deux derniers mois relativement à cette résolution concernant les modalités.

Le Royaume-Uni a voté pour la résolution 75/4, et nous pensons que nous devons maintenant porter

notre attention sur ce que la session extraordinaire de l'Assemblée générale peut apporter. La maladie à coronavirus (COVID-19) continue de nous toucher tous, et il est important que les États Membres, les entités des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes concernées se réunissent pour discuter des efforts de coordination visant à faire face aux conséquences de cette pandémie.

Cependant, le Royaume-Uni a été déçu que, malgré sa collaboration étroite dans le cadre du processus de négociation, nos préoccupations concernant le libellé relatif à la participation de la société civile n'aient pas été prises en compte dans le texte. Comme indiqué dans notre lettre du 28 octobre 2020 qui vous a été adressée, Monsieur le Président, cette formulation ne fait pas référence à la transparence, comme nous l'avions demandé en contrepartie de l'acceptation d'une référence à la clause d'approbation tacite. Au contraire, ce libellé ouvre la voie à des abus de la clause d'approbation tacite, les États Membres n'étant pas tenus de fournir de motif concret pour justifier leurs objections.

Nous en avons été témoins à plusieurs reprises, et cela a donné lieu à des obstacles arbitraires à la participation des organisations non gouvernementales aux réunions de l'ONU.

Vous avez dit, Monsieur le Président, que vous feriez en sorte que la société civile joue un rôle important, pour donner la possibilité à un éventail diversifié d'acteurs de se faire entendre dans la salle de l'Assemblée générale. Le Royaume-Uni appuie pleinement cette ambition. Mais une participation significative exige un libellé exhaustif sur la participation de la société civile aux résolutions concernant les modalités, et cette déclaration doit se traduire en action.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de réaffirmer pleinement que la société civile et les autres parties prenantes concernées pourront participer aux deux séances de cette session extraordinaire sur la COVID-19. Nous vous demandons également de nous donner des assurances que les États Membres n'abuseront pas du droit de faire objection. Nous devons nous rappeler que les organisations de la société civile ont joué et continuent de jouer un rôle crucial dans la lutte contre la COVID-19. Nous devons veiller à ce que leurs voix soient prises en compte dans les discussions importantes sur la riposte de l'ONU face à la pandémie et contrecarrer les plans de ceux qui veulent les réduire au silence.

M. Varganov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a appuyé l'initiative du Président du Mouvement des pays non alignés de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous sommes convaincus que le moment est venu de mener une discussion ciblée pour renforcer les efforts conjoints de la communauté internationale visant à lutter contre les conséquences négatives de l'apparition de cette dangereuse maladie. C'est pourquoi notre délégation a voté pour l'adoption de la résolution 75/4.

Néanmoins, nous ne pouvons qu'exprimer notre déception quant à l'absence de transparence et d'équilibre du processus de négociation sur le projet de document dans sa dernière phase. Nous constatons que, malgré l'appui de la majorité absolue des États Membres, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ne pourra pas intervenir à l'ouverture du débat général de la session extraordinaire pour des raisons de nature politique. La modification de la formulation précédemment convenue concernant le rôle de l'OMS dans la lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19) est également regrettable. De manière générale, nous nous opposons à la politisation de cette session extraordinaire, qui vise à favoriser la coopération internationale pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences.

Nous sommes convaincus qu'il n'est pas justifié de modifier les dispositions relatives à la participation à la session extraordinaire d'observateurs d'organisations non gouvernementales (ONG) non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Nous soulignons que cela ne signifie pas qu'il faut ignorer les contributions utiles et importantes des représentants de la société civile aux travaux de l'ONU. Personne n'en doute. Il ne s'agit pas non plus du manque de transparence dans la sélection des ONG participantes, bien que les principes d'établissement de ces listes ne soient pas clairement définis. Le problème relève plutôt du fait qu'un certain nombre de délégations utilisent la question de la pandémie de COVID-19 pour imposer à l'Assemblée générale des changements à des méthodes de travail qui ont été élaborées au fil des ans et qui ont été adoptées à l'unanimité il y a cinq mois. Cela s'inscrit dans le cadre d'une tendance générale visant à porter atteinte au rôle des délégations dans les travaux des organisations intergouvernementales. Nous sommes donc contraints de nous dissocier du libellé actuel de la note de bas de page 2 de la résolution. Nous soulignons

que nous ne considérons pas qu'il s'agit d'un précédent pour les travaux futurs de l'Assemblée générale ou d'autres organes de l'ONU. Nous sommes convaincus que les discussions fructueuses qui auront lieu à la session extraordinaire, auxquelles nous avons l'intention de participer de manière constructive, aideront le monde à relever le défi que représente la pandémie de COVID-19 le plus rapidement possible.

Mme Furman (Israël) (*parle en anglais*) : La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) touche des personnes et des pays dans le monde entier et a des effets dévastateurs sur nous tous. Il est donc opportun que l'ONU tienne une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la COVID-19.

Israël regrette d'avoir dû s'abstenir aujourd'hui sur la résolution relative aux modalités (résolution 75/4). Nous aurions préféré voter pour la résolution, mais nous n'avons pas pu le faire en raison de la pression politique qui a fait que la formule de participation convenue ne soit pas utilisée dans la résolution. Par conséquent, nous nous dissociions des paragraphes 3 c) et 4 a).

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique a voté contre l'amendement présenté par la représentante d'Israël pour modifier la phrase figurant aux paragraphes 3 c) et 4 a) concernant les États observateurs. Les résolutions relatives aux modalités d'organisation de la dernière session extraordinaire en date de l'Assemblée générale, c'est-à-dire celle qui a eu lieu en 2016 sur le problème mondial de la drogue, incluaient les États observateurs. Les exclure reviendrait à faire un pas en arrière. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale doit traiter toutes les délégations en vertu du principe d'égalité juridique, qui régit les sessions ordinaires. Par conséquent, le Mexique estime que cette pratique doit être maintenue.

Toutefois, le Mexique souhaite préciser qu'il importe qu'à l'avenir, nous incluions également les observateurs de l'Assemblée générale qui n'ont pas le statut juridique d'un État afin d'être plus inclusifs s'agissant de la participation des parties prenantes concernées.

En ce qui concerne le vote sur la propositionjet d'amendement présentée par l'Arménie, publiée sous la côte A/75/L.12, l'abstention du Mexique ne peut en aucun cas être interprétée comme une opposition à la participation du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Au contraire, le Mexique s'est déclaré à plusieurs reprises favorable à sa participation aux négociations. Nous pensons que sa

participation à l'ouverture de la session est importante, car il serait illogique que l'institution spécialisée de l'ONU chargée de trouver des solutions efficaces aux problèmes sanitaires mondiaux ne participe pas à une session extraordinaire comme celle-ci.

Toutefois, l'amendement proposé omet de mentionner la participation de la présidence du Mouvement des pays non alignés et se contente d'ajouter la participation du Directeur général de l'OMS. Cela va à l'encontre de l'esprit qui a caractérisé les négociations. La participation des organisateurs de la session à l'ouverture de celle-ci doit également être conforme à la pratique établie par l'Assemblée générale. Nous déplorons qu'il n'ait pas été possible d'inclure les deux.

M^{me} Nemroff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Azerbaïdjan et le Canada pour le brio avec lequel ils ont dirigé les négociations intergouvernementales sur les modalités d'organisation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Alors que nous mettons tout en œuvre pour venir à bout de la COVID-19 dans le monde entier, les États-Unis restent déterminés à travailler en collaboration avec la communauté internationale pour prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter qu'une pandémie aussi catastrophique ne se reproduise. Les États-Unis ont collaboré de manière constructive tout au long des négociations et ont fait preuve de la plus grande souplesse sur plusieurs sujets de préoccupation. Nous étions prêts à accepter le texte de compromis présenté par les cofacilitateurs, notamment en ce qui concerne la participation de la société civile à la session extraordinaire et la référence au rôle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le texte sur les modalités.

Nous avons constaté avec déception que la référence à ces questions et à d'autres questions dans la version finale du texte s'écartait du libellé de compromis choisi avec le plus grand soin par les cofacilitateurs. C'est pourquoi nous avons rompu le silence sur la version du texte du 26 octobre et demandé au Président de l'Assemblée générale de tenir compte de nos propositions dans une version révisée qui permettrait à la session extraordinaire de bénéficier du plus large appui possible de la part des États Membres. Nous avons envoyé une lettre supplémentaire au Président de l'Assemblée générale, qui est également restée sans réponse, et, malheureusement, ces préoccupations n'ont pas été prises en compte. L'introduction d'un nouveau libellé qui n'a pas été

convenu dans le cadre des processus et méthodes habituels de négociations transparentes compromet le rôle des cofacilitateurs et, en fait, l'intégrité du processus de négociation par les États Membres. En conséquence, nous regrettons que les États-Unis n'aient pas pu s'associer au consensus sur la résolution 75/4.

Les États-Unis se dissocient du quatrième paragraphe du préambule en raison de la référence à l'OMS. Notre réponse à la pandémie mondiale doit inclure une approche à l'échelle du système des Nations Unies qui tienne compte du rôle important que de nombreux organismes des Nations Unies jouent s'agissant de faire face à la nature multidimensionnelle de la pandémie. Un libellé qui donne plus d'importance au rôle d'un organisme des Nations Unies qu'à celui des autres organismes est donc inacceptable pour les États-Unis. Pour la même raison, nous ne pouvons pas accepter le nouveau libellé sur l'OMS proposé par l'Arménie au paragraphe 3 b) et avons voté contre.

Toutefois, tout au long des négociations sur la résolution, les États-Unis ont souligné le rôle important que les organisations non gouvernementales et de la société civile, notamment celles qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, doivent jouer en participant à la session extraordinaire. Le rôle que les organisations de la société civile jouent dans notre riposte collective à la pandémie mondiale de COVID-19 est fondamental et inestimable. Le processus d'admission de ces organisations à participer à la session doit être totalement transparent.

Nous réitérons notre vive inquiétude face à l'utilisation de la procédure d'approbation tacite au titre du paragraphe 3 e), qui a malheureusement été utilisée pour empêcher la participation de certaines organisations de la société civile aux réunions et conférences de l'Organisation des Nations Unies. Il importe que nous rétablissions une approche qui équilibre de manière appropriée le rôle de chef de file du Président de l'Assemblée générale et les réactions des États Membres, et qui nous aidera à progresser vers plus de transparence, de prévisibilité et d'inclusion.

Les cofacilitateurs avaient proposé un libellé de compromis qui engage simplement les États Membres à faire connaître au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale les raisons concrètes des objections qu'ils pourraient avoir à la participation des organisations de la société civile aux conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies. S'il existe des objections à faire participer la société civile aux débats tout au long

de la planification des processus importants des Nations Unies, ces objections ne doivent pas être tenues secrètes. C'est le minimum que nous puissions faire pour nos partenaires importants. Nous devons poursuivre nos efforts pour élaborer des procédures claires et transparentes et les perfectionner afin de favoriser la pleine participation de la société civile aux réunions et processus de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole pour expliquer notre vote sur la proposition d'amendement présentée par l'Arménie (A/75/L.12) et en particulier sur la résolution 75/4, relative à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Tout d'abord, El Salvador tient à déclarer publiquement que nous saluons l'action louable menée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en particulier dans un contexte qui est extrêmement difficile pour tous les pays, tel que celui de la lutte contre la COVID-19. Toutefois, nous nous sommes abstenus lors du vote sur l'amendement au paragraphe 3 b), étant donné que nous estimons que la participation de la présidence du Mouvement des pays non alignés doit être garantie, compte tenu de son rôle de premier plan dans la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Idéalement, El Salvador aurait préféré que la présidence du Mouvement des pays non alignés et le Directeur général de l'OMS participent tous deux à cette session, sans que nous ayons à nous prononcer sur la participation de l'un ou de l'autre.

En ce qui concerne la résolution 75/4, que nous venons d'adopter, El Salvador est conscient de l'importance de la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de COVID-19, en particulier compte tenu du fait que face à ces circonstances sans précédent, la communauté internationale doit prendre des mesures plus efficaces et le multilatéralisme doit être renforcé à cette fin. Dans cette optique, ma délégation estime que la résolution était très pertinente et elle a participé activement au processus de négociation qui a abouti à cette résolution.

Comme nous l'avons indiqué dans nos déclarations précédentes, la République d'El Salvador espère que cette session extraordinaire aboutira à des résultats concrets et pragmatiques, démontrant ainsi que le système des Nations Unies et ses États Membres et

les autres acteurs concernés sont capables de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour faire face aux effets néfastes de la pandémie de COVID-19.

À la lumière de ce qui précède, ma délégation n'a cessé d'exprimer ses préoccupations concernant le paragraphe 8 du texte. Nous sommes fermement convaincus que si un effort de cette ampleur doit être entrepris pour faire face à la pandémie de COVID-19, il doit viser à obtenir des résultats concrets qui permettent de coordonner les efforts multilatéraux et les mesures de suivi connexes pour lutter contre la pandémie et nous aider à nous en relever. C'est pourquoi, lors de la dernière session de négociations, ma délégation a exprimé son plein soutien à la proposition présentée par le Mexique, estimant qu'un résumé factuel serait plus conforme à la position que nous soutenons depuis le début de cet important processus.

Enfin, nous réaffirmons l'importance de la participation de tous les acteurs concernés à cette session extraordinaire, y compris celles et ceux qui travaillent dans le domaine scientifique, ce qui nous permettra de trouver une solution globale pour faire face et remédier aux difficultés résultant de la pandémie.

M. Fiallo Karolys (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation prend la parole pour expliquer son vote sur la proposition d'amendement A/75/L.12 et sur la résolution 75/4 dans son ensemble.

Lors des consultations, l'Équateur a appuyé la participation du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé à la séance d'ouverture de la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous regrettons que la résolution 75/4, que nous venons d'adopter, ne contienne pas cette disposition. Ma délégation souhaite néanmoins que son appui à cet égard soit consigné dans le procès-verbal de la séance.

En outre, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, l'Équateur a voté contre la proposition d'amendement figurant dans le document A/75/L.12, car l'amendement proposé excluait le Président du Mouvement de la séance d'ouverture. Il convient à cet égard de rappeler le rôle de premier plan que le Mouvement et ses pays membres, dont l'Équateur, ont joué dans la convocation de la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la COVID-19. C'est également pour cette raison

que l'Équateur a voté aujourd'hui pour la résolution 75/4 dans son intégralité.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote. Nous avons également entendu la dernière intervention au titre de ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale vient d'adopter une décision tendant à tenir une session extraordinaire consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans quatre semaines (résolution 75/4). Nous n'avons jamais convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur une pandémie, mais il faut dire que, depuis la création de l'Organisation il y a 75 ans, il n'y a jamais eu de pandémie d'une telle ampleur et aussi dévastatrice que la COVID-19, touchant chacun de nos pays et chacune de nos économies.

Je suis conscient que dans cette salle, des divergences de vues subsistent entre les États Membres sur certaines questions et certains principes, dont plusieurs datent de longtemps. Mais nous ne devons pas perdre de vue l'essentiel. J'encourage les États Membres – je les implore même – à mettre de côté leurs divergences, à collaborer et à contribuer au succès de la session extraordinaire. Les peuples que les délégations représentent n'en attendent pas moins. Saisissons cette occasion pour agir en faveur de ces populations et, ce faisant, démontrons par nos paroles et nos actes que le multilatéralisme est essentiel pour lutter contre ce virus et en venir à bout.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements au représentant de l'Azerbaïdjan, M. Yashar T. Aliyev, et à la représentante du Canada, M^{me} Louise Blais, qui ont facilité les consultations et fait preuve d'une compétence et d'une patience remarquables dans la conduite des délibérations et des négociations complexes sur la résolution 75/4. Je remercie aussi les États Membres pour les précieuses contributions qu'ils ont apportées en vue de parvenir à un accord sur la résolution. Je remercie également le Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés en dépit des difficultés financières pour aider les États Membres à organiser cette importante session extraordinaire.

L'Assemblée générale achève ainsi, pour l'heure, l'examen du point 128 de l'ordre du jour.

Point 137 de l'ordre du jour

Soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale

Projet de résolution (A/75/L.4)

Projets d'amendement (A/75/L.6 et A/75/L.10)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.4.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter le projet de résolution A/75/L.4 au nom des États coauteurs suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Chine, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Cambodge, République centrafricaine, Cuba, République populaire démocratique de Corée, Égypte, Guinée équatoriale, Érythrée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Serbie, Singapour, Afrique du Sud, Soudan, Syrie, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe et mon pays, la Fédération de Russie.

La session précédente et la session actuelle de l'Assemblée générale sont intrinsèquement liées à deux grands anniversaires : les soixante-quinzièmes anniversaires de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la création de l'Organisation des Nations Unies. Ce sont des dates qui nous unissent tous.

L'expression même « Nations Unies » a été inventée pendant la Seconde Guerre mondiale. La création de l'Organisation et l'adoption de la Charte des Nations Unies ont juridiquement consacré la victoire sur le nazisme. Cette guerre, d'une ampleur et d'une cruauté sans précédent, a été une grande tragédie pour les peuples du monde entier. La menace qui pesait sur les fondements mêmes de la civilisation n'a pu être écartée qu'au prix d'efforts conjoints colossaux et de lourdes pertes.

Nous n'avons pas le droit d'oublier l'histoire. Nous devons honorer la mémoire des victimes de cette guerre. Le projet de résolution présenté par les auteurs et figurant dans le document A/75/L.4 prévoit notamment la tenue d'une réunion extraordinaire solennelle de l'Assemblée générale le 1^{er} décembre. Par le passé, l'Assemblée générale a tenu une réunion de ce type tous les cinq ans, la veille du Jour de la victoire, au mois de mai. Cette année, la pandémie a malheureusement perturbé nos projets. Nous demandons que ce projet de résolution soit adopté et qu'une réunion solennelle soit organisée

pour honorer la grandeur et la mémoire des millions de victimes innocentes, notamment les victimes de diverses théories de suprématie raciale ou ethnique, d'horribles crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Nous souhaitons également honorer la mémoire de celles et ceux qui ont combattu pour nous.

Deux amendements au projet de résolution ont été proposés (A/75/L.6 et A/75/L.10). Je vais demander un vote sur l'un d'eux (A/75/L.10), et je prendrai la parole une deuxième fois après la présentation de l'amendement au cinquième alinéa du préambule (A/75/L.6), qui a été présenté par un groupe de pays.

S'agissant de l'amendement au deuxième alinéa du préambule (A/75/L.10), proposé par les États-Unis, j'ai l'honneur d'annoncer, au nom des coauteurs initiaux du projet de résolution A/75.L.4, que la formulation proposée est acceptable. Elle peut donc être intégrée dans le projet de résolution publié sous la cote A/75/L.4 sans être mise aux voix, au moyen d'un amendement oral. Nous sommes reconnaissants à la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa proposition constructive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne, qui va présenter la proposition d'amendement figurant dans le document A/75/L.6.

M^{me} Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom des auteurs, je voudrais présenter la proposition d'amendement contenue dans le document A/75/L.6. Nous appuyons fermement l'objectif du projet de résolution A/75/L.4, qui est de rendre hommage aux victimes de la Seconde Guerre mondiale au moyen d'une réunion extraordinaire solennelle de l'Assemblée générale. Toutefois, nous sommes profondément préoccupés par le fait que le projet de résolution, qui a été adopté par consensus dans le passé, a été politisé cette année suite à l'introduction d'un nouveau libellé non négocié et controversé au cinquième alinéa du préambule. Il s'agit d'un libellé extrêmement sensible pour de nombreux États Membres, car la Seconde Guerre mondiale a entraîné de douloureuses divisions en Europe et bien au-delà.

Dès le début des négociations du projet de résolution, nous avons engagé un dialogue constructif, mais nos appels à aborder cette question sont restés sans réponse et les rédacteurs n'ont pas voulu organiser des consultations transparentes ou trouver un compromis. C'est pourquoi nous avons été contraints de présenter l'amendement contenu dans le document A/75/L.6, qui,

s'il était adopté, supprimerait le cinquième alinéa et ramènerait le texte à la forme convenue en 2015, qui a été adoptée par consensus à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale (résolution 69/267).

Nous voterons pour cette proposition d'amendement et nous demandons aux États Membres de bien vouloir nous apporter leur appui et de voter pour l'amendement proposé, publié sous la cote A/75/L.6, afin d'éviter de graves divisions au sein de l'Assemblée générale sur une question aussi importante pour la communauté internationale dans son ensemble.

M. Ngoyi (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Compte tenu de l'amendement oral présenté par la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique retirent leur proposition d'amendement (A/75/L.10). Nous tenons également à remercier l'auteur d'avoir accepté ce changement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je note que la proposition d'amendement A/75/L.10 a été retirée.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Tozik (Bélarus) (*parle en russe*) : Le Bélarus est déçu qu'un groupe de pays ait présenté un amendement, contenu dans le document A/75/L.6, au projet de résolution A/75/L.4, intitulé « Soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale ».

L'année 2020 marque l'anniversaire de la fin de la guerre la plus sanglante et la plus destructrice de l'histoire, qui a coûté la vie à plusieurs millions de personnes et causé d'énormes souffrances à l'ensemble de l'humanité. Cet événement historique a ouvert la voie à la création de l'Organisation des Nations Unies, qui a pour vocation de préserver les générations futures du fléau des conflits militaires.

Préserver la mémoire de la guerre est un devoir et une priorité pour nous tous. Il est donc déconcertant qu'un certain nombre de pays tentent de supprimer du projet de résolution le paragraphe sur l'importance de préserver et de ne pas profaner ou détruire les monuments érigés à la mémoire de ceux qui ont combattu aux côtés des Nations Unies dans cette guerre.

Nous regrettons d'entamer les préparatifs d'une réunion extraordinaire solennelle de l'Assemblée générale en commémoration de toutes les victimes de la guerre, dont la tenue est demandée dans le projet de résolution A/75/L.4, par ce vote inutile. Nous appelons

tous les pays à voter contre la proposition d'amendement contenue dans le document A/75/L.6.

M^{me} Blais (Canada) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole lors de cette séance plénière sur le point de l'ordre du jour intitulé « Soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale ».

En ce qui concerne la décision sur le projet de résolution A/75/L.4 et les amendements proposés, le Canada appuie la commémoration de cet anniversaire de manière consensuelle, selon le libellé convenu en 2015, date à laquelle l'Assemblée générale a commémoré pour la dernière fois la fin de la Seconde Guerre mondiale (résolution 69/267). Nous nous joignons aux États Membres pour soumettre des projets d'amendements à cette fin.

Plus d'un million de Canadiens ont combattu pendant la Seconde Guerre mondiale, dont 45 000 ont fait le sacrifice ultime et 55 000 autres ont été blessés. Nous rendons hommage à leur sacrifice aujourd'hui, comme nous le ferons lors de la Journée des anciens combattants et du jour du Souvenir.

La Seconde Guerre mondiale a été déclenchée en 1939 pour mettre un terme à l'agression et à l'expansionnisme qui menaçaient l'Europe et le monde. Mais alors que le conflit prenait de l'ampleur et tirait en longueur, Franklin Roosevelt et Winston Churchill ont signé la Charte de l'Atlantique au large de Terre-Neuve, qui fait maintenant partie du Canada, s'engageant ainsi à respecter certains principes comme la primauté du droit et le droit des peuples à l'autodétermination. La Charte de l'Atlantique a ensuite été signée par de nombreux autres pays, y compris le Canada. Des nations et des peuples entiers se sont joints à la lutte contre l'agression et la tyrannie mais ils se sont également battus pour garantir les libertés essentielles et pour jeter les bases sur lesquelles nous allions construire un monde nouveau et meilleur.

À la fin de la guerre, en 1945, les représentants de beaucoup de ces pays se sont rassemblés à San Francisco, déterminés à bâtir ce monde meilleur. Nous avons inscrit notre engagement dans la Charte des Nations Unies et nous avons clairement établi que notre voie serait guidée par des valeurs communes : droits de la personne, dignité, égalité, justice, respect de nos obligations et progrès social.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Ces valeurs sont aussi intemporelles qu'elles sont universelles. Elles nous ont guidés au cours du processus remarquable de décolonisation et de transformation économique et sociale qui a marqué les 75 dernières années. Ainsi, la Charte n'a pas été une victoire seulement pour les pays qui ont été impliqués dans le conflit. La Charte a été une victoire pour tous, pour tous les pays, petits et grands, pour « Nous, peuples des Nations Unies. »

(*l'oratrice reprend en anglais*)

C'est pourquoi nous devons respecter et défendre la Charte et tout ce qu'elle représente, et continuer de progresser en gardant sa signification à l'esprit. C'est vrai, maintenant plus que jamais. La COVID-19 est l'une des crises internationales les plus difficiles qui sont survenues depuis la Seconde Guerre mondiale et la pandémie a frappé alors que l'ordre mondial et les peuples du monde entier étaient déjà aux prises avec les problèmes créés par la pauvreté et les inégalités croissantes, de même que des menaces aux droits civils et politiques obtenus à grand prix. Ces tendances inquiétantes ont été amplifiées et mises en évidence par la pandémie.

Notre défi est donc le suivant : nous attaquer aux problèmes qui se posent en étant aussi déterminés à permettre l'avènement d'un monde meilleur que ne l'étaient les représentants qui se sont rencontrés à San Francisco en 1945 ; choisir la solidarité plutôt que l'isolationnisme, les droits de la personne plutôt que l'oppression, l'égalité et la justice sociale plutôt que la discrimination et une définition étroite du nationalisme.

Puissions-nous tous nous souvenir des sacrifices qui ont été consentis afin que nous soyons aujourd'hui en mesure de faire ces choix. Et puissions-nous être à la hauteur de ce défi.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il est difficile de prendre la parole après la déclaration percutante de mon amie de la délégation canadienne. Je la remercie de ce discours.

Nous souhaitons simplement nous joindre à l'Allemagne pour appuyer sa proposition faite dans le document A/75/L.6 visant à supprimer le cinquième alinéa du préambule.

Le Royaume-Uni appuie également fermement l'objectif du projet de résolution figurant dans le document A/75/L.4. L'objectif de la résolution est, comme d'autres l'ont dit, de rendre hommage aux victimes de

la Seconde Guerre mondiale au moyen d'une réunion extraordinaire solennelle. Toutefois, nous nous faisons l'écho des préoccupations soulevées par l'Allemagne concernant l'ajout d'un libellé politisé et controversé dans le cinquième alinéa du préambule du projet de résolution A/75/L.4.

Nous rendons hommage aux forces alliées pour le rôle historique qu'elles ont joué dans la défaite du nazisme pendant la Seconde Guerre mondiale et pour les sacrifices qu'elles ont consentis à cette fin. Néanmoins, nous devons également être conscients qu'il appartient aux États Membres de choisir la manière de se souvenir de leur histoire nationale et de la célébrer, notamment par la création, la préservation et, le cas échéant, la destruction ou le déplacement de monuments. Le Royaume-Uni estime que cette question relève de la compétence de chaque État Membre et qu'elle est donc incompatible avec le cinquième alinéa du préambule tel qu'il est libellé.

Depuis le début des négociations sur ce texte, en mars, nous avons collaboré de manière constructive avec nos collègues de même sensibilité sur ce projet de résolution. Il y avait assez de temps pour aborder les préoccupations que nous avons, avec d'autres collègues, soulevées à plusieurs reprises. Malheureusement, nos appels sont restés sans réponse, et les tentatives de compromis ont été rejetées.

L'inclusion choquante du cinquième alinéa du préambule dans le document A/75/L.4 est particulièrement inacceptable, mais elle est emblématique d'un problème plus large : une tentative des rédacteurs d'utiliser ce texte à des fins de révisionnisme historique. En effet, notre collègue de la délégation russe vient de nous dire que nous n'avons pas le droit d'oublier l'histoire. Eh bien, le Royaume-Uni maintient que nous n'avons pas non plus le droit de réécrire l'histoire.

Par conséquent, nous voterons pour l'amendement proposé, et nous prions les États Membres de bien vouloir nous appuyer et voter pour le document A/75/L.6.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/75/L.4, tel qu'oralement révisé pour tenir compte de la proposition d'amendement A/75/L.10, et à l'examen de la proposition d'amendement A/75/L.6. Les délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote avant le vote sur le projet de résolution

ou la proposition d'amendement sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention.

Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'ai écouté attentivement la représentante de l'Allemagne, qui a parlé au nom d'un groupe d'États.

S'exprimant au nom de ce groupe, l'Allemagne propose de supprimer les mots suivants du projet de résolution A/75/L.4 :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Soulignant que la Victoire qui a mis fin à la Seconde Guerre mondiale est celle de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et notant à cet égard qu'il importe de préserver les monuments érigés à la mémoire de toutes les personnes qui ont combattu pendant la guerre, aux côtés des Nations Unies, monuments dont la profanation ou la destruction est inadmissible ».

(*l'orateur reprend en russe*)

Pourquoi un groupe de pays qui se sont portés coauteurs de la proposition d'amendement dit-il ouvertement et sans vergogne que ce libellé est inacceptable ? Qu'il me soit permis de l'expliquer. Aujourd'hui, dans certains pays européens, une véritable guerre a été déclarée contre des monuments érigés à la mémoire de celles et ceux qui ont lutté contre le nazisme. Les criminels qui ont combattu aux côtés de la coalition hitlérienne ou qui ont collaboré avec les nazis sont maintenant considérés souvent comme des héros. Il y a seulement 10 ou 15 ans, un phénomène aussi honteux aurait été impensable.

Ce que nous appelons la réécriture de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale prend une importance désastreuse et des formes absolument horribles. Il est surprenant et pénible de voir parmi les coauteurs du projet d'amendement des États dont les peuples héroïques ont beaucoup contribué à la défaite du nazisme. Mais il est particulièrement douloureux de voir la Géorgie et l'Ukraine parmi les pays qui appuient le projet d'amendement. Des centaines de milliers de Géorgiens et d'Ukrainiens ont donné leur vie en combattant avec abnégation au sein de l'Armée rouge contre le nazisme.

Leur mémoire est sacrée. Ce projet d'amendement n'est rien d'autre qu'une trahison de leurs grands-parents, qui sont morts sur les champs de bataille. Je ne peux pas décrire cet acte autrement.

Nous sommes la dernière génération qui verra, de leur vivant, celles et ceux qui ont participé à cette guerre. Il ne reste que très peu de ces combattants et ils sont de plus en plus nombreux à nous quitter chaque année. L'Union soviétique a subi les plus grosses pertes – 27 millions de vies – et apporté la plus grande contribution à la victoire générale dans la Seconde Guerre mondiale. Je demande aux membres de garder ceci à l'esprit : il n'y a pas une seule famille en Russie qui n'ait pas perdu de membres pendant la guerre.

Les détracteurs disent que la Russie cherche à monopoliser la victoire, mais en vérité, c'est tout le contraire. Examinons le contenu du cinquième alinéa du préambule, que l'amendement A/75/L.6 proposé invite les membres à supprimer. Il affirme que la victoire est celle de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et que les monuments érigés à la mémoire de toutes les personnes qui ont combattu le nazisme sont un mémorial mondial de l'humanité. Nous sommes fiers de cette histoire et nous sommes prêts à partager cette fierté avec le monde entier.

Par conséquent, j'invite tout un chacun à voter contre la proposition d'amendement A/75/L.6.

M. Utebaev (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Cette année, nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la plus grande tragédie du XX^e siècle pour les peuples du monde. La guerre a coûté la vie à plus de 70 millions de personnes, dont près de la moitié – 27 millions de personnes – étaient des citoyens soviétiques. Les peuples de l'Union soviétique, notamment le Kirghizstan, ont sacrifié leur vie pour sauvegarder l'avenir de l'humanité et de la civilisation mondiale.

Notre devoir est de préserver soigneusement et de transmettre l'héritage de la vérité sur la guerre la plus terrible de l'histoire de l'humanité. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale doit se souvenir des enseignements tirés de la Seconde Guerre mondiale et s'attacher à préserver la mémoire des peuples. Nous avons tous le devoir de préserver et de défendre fermement la vérité historique et d'honorer les enseignements tirés de la Seconde Guerre mondiale ainsi que la mémoire des victimes et

de toutes les personnes qui ont combattu le nazisme et le fascisme.

Il importe tout particulièrement d'honorer la mémoire des personnes qui ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale et de maintenir les tombes et les monuments militaires en bon état. À cet égard, avec les autres auteurs du projet de résolution A/75/L.4, la République kirghize s'oppose à l'amendement visant à supprimer le cinquième alinéa du préambule du projet de résolution, et nous appelons tous les États à appuyer notre position lors du vote.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution A/75/L.4, tel que révisé oralement, conformément à l'article 90 de son règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur la proposition d'amendement publiée sous la cote A/75/L.6.

Nous passons d'abord à la proposition d'amendement publiée sous la cote A/75/L.6.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, depuis le dépôt du projet d'amendement, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.6, la Nouvelle-Zélande et la Norvège s'en sont également portées coauteurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Congo, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sierra Leone, Singapour, Suriname, Tadjikistan, Turkménistan, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Ghana, Guatemala, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Maldives, Mexique, Népal, Panama, Paraguay, Qatar, République dominicaine, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Uruguay, Yémen

Par 54 voix contre 40, avec 45 abstentions, la proposition d'amendement publiée sous la cote A/75/L.6 est adoptée.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.4, tel que révisé oralement et tel qu'amendé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.4, tel que révisé oralement et tel qu'amendé, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cuba, Égypte, Érythrée, Fidji, Guinée équatoriale, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Malaisie, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine,

République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Singapour, Soudan, Suriname, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.4, tel que révisé oralement et tel qu'amendé ?

Le projet de résolution A/75/L.4, tel que révisé oralement et tel qu'amendé, est adopté (résolution 75/5).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux personnes qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons simplement dire à ce stade que les résolutions commémorant les anniversaires importants qui marquent la fin de la Seconde Guerre mondiale sont négociées depuis longtemps par l'Assemblée. En l'espèce, nous avons participé de manière constructive au processus dès le début, en exprimant à plusieurs reprises nos préoccupations, comme je l'ai fait précédemment, concernant l'ajout de ce que nous jugeons être des formulations à caractère politique. Cependant, les demandes que nous avons adressées aux rédacteurs sont restées sans réponse.

Nous nous félicitons que la résolution 75/5 ait finalement été modifiée pour permettre un consensus et préserver l'unité internationale. Nous attendons avec impatience l'événement commémoratif du 1^{er} décembre.

M^{me} Goebel (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom des 27 États membres de l'Union européenne (UE), ainsi que des pays suivants : Albanie, Australie, Canada, Géorgie, Islande, République de Macédoine du Nord, Nouvelle-Zélande, Ukraine et Royaume-Uni.

Les négociations sur la résolution 75/5, commémorant le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont duré longtemps. L'UE y a participé de manière constructive depuis le début. Cependant, nos appels sont restés sans réponse pendant très longtemps et le rédacteur n'a pas voulu dialoguer sur certains points.

Nous apprécions le fait que, au final, la résolution a été modifiée de manière à permettre son adoption

par consensus, préservant ainsi l'unité habituelle de la communauté internationale sur le sujet. Nous attendons donc avec impatience l'événement commémoratif du 1^{er} décembre.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie souhaite prendre la parole pour expliquer son abstention dans le vote sur l'amendement au cinquième alinéa du préambule de l'ancien projet de résolution A/75/L.4 (résolution 75/5), tel qu'il figure dans le document A/75/L.6.

L'Indonésie continue d'apporter son plein appui à la résolution, dans son ensemble, en tant que coauteur du texte présenté par la Fédération de Russie, comme nous l'avons fait les années précédentes. Nous partageons l'importance de l'événement historique que représente la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui est à l'origine de la création de l'Organisation des Nations Unies et nous avons donc l'espoir d'un consensus sur la résolution.

La résolution 75/5 joue un rôle important pour les États Membres de l'ONU, car elle leur permet de se remémorer l'histoire et d'en tirer des leçons, tout en reconnaissant les erreurs du passé et en apprenant à aborder les situations différemment. Nous devons aller de l'avant. Nous devons travailler ensemble de manière bien plus efficace et contribuer à créer un environnement durable qui soit propice à la paix et à la sécurité internationales, au développement et aux droits de l'homme, et qui les promeuve. En bref, nous devons tenir nos engagements envers nous, les peuples.

Dans le même temps, l'Indonésie note la complexité de l'histoire liée à la fin de la Seconde Guerre mondiale ainsi que ses diverses interprétations et perceptions. À cet égard, les pays peuvent avoir des perspectives différentes sur les événements et la préservation de la valeur historique et des enseignements tirés. Ensemble, nous avons appris de cet important chapitre de notre histoire que nous devons promouvoir des solutions pacifiques à nos différends.

L'Indonésie souligne donc l'importance du dialogue pour surmonter les différends lors de nos futures délibérations sur la résolution, dans l'optique de trouver un compromis pour que le texte soit adopté par consensus. Que les membres soient assurés que notre délégation est disposée à collaborer de manière constructive avec tous les États Membres sur cet épisode décisif de l'histoire mondiale.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je souhaite expliquer la position de ma délégation sur la résolution 75/5, qui vient d'être adoptée.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Ukrainiens ont fait des sacrifices et ont énormément contribué à la victoire sur le nazisme en faisant preuve d'un héroïsme exemplaire dans la lutte pour la libération de leur terre natale et des pays d'Europe. Il est également évident que les efforts et les sacrifices consentis par les États Membres pour mettre fin à la Seconde Guerre mondiale ont jeté les bases de l'Organisation il y a 75 ans. Mon pays est fier d'être l'un de ses fondateurs.

Malheureusement, la véritable opinion du rédacteur à l'égard de la Charte des Nations Unies est bien connue. Le processus de rédaction de la résolution 75/5, en une occasion aussi importante pour nous tous, était loin d'être idéal. Le libellé initial utilisé dans le projet, tel que présenté par l'auteur principal, cherchait de manière flagrante à manipuler l'histoire, tentait de monopoliser la victoire sur le nazisme et réduisait l'essence de la dernière résolution adoptée par consensus – la résolution 69/267. C'est pourquoi nous nous félicitons du fait que le libellé essentiel de la résolution précédente sur le non-recours, dans les relations internationales, à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État ait finalement été rétabli dans le projet.

Nous avons également beaucoup apprécié et appuyé l'adoption de l'amendement présenté par l'Union européenne, qui a rendu le texte clair d'un point de vue historique. Même si nous pensons que l'histoire devrait être laissée aux historiens, je voudrais souligner que le 23 août 1939, le pacte secret Molotov-Ribbentrop a été signé. Il a délimité les sphères d'intérêts entre le régime nazi et l'Union soviétique sous le régime communiste, et a conduit à une nouvelle division de l'Europe pendant des décennies. Ce pacte a conduit à l'agression et à l'occupation, à des souffrances humaines sans précédent et à des crimes contre l'humanité.

En 1939, le régime nazi envahit la Pologne. Deux semaines plus tard, Staline envahit également la Pologne et occupe ensuite une partie de la Finlande, puis annexe l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et une partie de la Roumanie. La question de savoir qui a déclenché la guerre la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité et pourquoi est d'ordre largement rhétorique. Les deux régimes avaient beaucoup en commun. Il n'y avait ni démocratie ni respect des droits de l'homme, ce qui a donné naissance à l'autoritarisme et a servi de

déclencheur à l'agression contre des États souverains. La répression de la démocratie dans la Russie contemporaine et son agression continue contre l'Ukraine ne font que prouver que ce lien reste d'actualité.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que l'Ukraine condamne toutes les tentatives cyniques de la Fédération de Russie de se présenter comme un fervent défenseur de la lutte contre le nazisme, tout en glorifiant le stalinisme et en suivant ses méthodes à travers la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité similaires dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

M. Ngoyi (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se dissocient du consensus sur le quatrième alinéa. La résolution 75/5 comporte des références à la décolonisation, qui ne sont pas liées au sujet traité. Si l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle dans un processus de décolonisation, les États-Unis estiment que la décolonisation est un effort mieux déterminé par un territoire et sa puissance administrante que par un organe de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

L'Assemblée générale achève ainsi, pour l'heure, l'examen du point 137 de l'ordre du jour.

Point 67 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil des droits de l'homme (A/75/53 et A/75/53/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 67 de l'ordre du jour en séance plénière et en Troisième Commission conformément à la résolution 65/281, du 17 juin 2011.

Conformément à la décision 75/506 en date du 13 octobre 2020, nous allons maintenant entendre la déclaration préenregistrée de S. E. M^{me} Elisabeth Tichy-Fisslberger, Présidente du Conseil des droits de l'homme.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale (voir A/75/825).

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente du Conseil des droits de l'homme.

C'est un plaisir d'accueillir S. E. M^{me} Elisabeth Tichy-Fisslberger. En raison des restrictions résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Présidente n'a pas pu être présente en personne. Cependant, le lien entre les campus de l'ONU à Genève et à New York reste indestructible. Nous sommes donc une seule ONU et la présentation annuelle du rapport (A/75/53 et A/75/53/Add.1) du Conseil des droits de l'homme à l'Assemblée générale est une preuve importante de ce lien. Nous travaillons tous à l'image des fondateurs de l'Organisation, qui ont déclaré il y a 75 ans dans le premier paragraphe du Préambule de la Charte des Nations Unies,

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites... »

Ces mots ont été rédigés pour protéger l'humanité contre les défis futurs.

Alors que nous continuons de faire face à la pandémie de COVID-19, ces mots restent très pertinents. En effet, la pandémie de COVID-19 n'est pas seulement une crise sanitaire. C'est une crise des droits de l'homme. À une époque marquée par les inégalités, le défi est encore plus grand pour les personnes les plus vulnérables à travers le monde. La pandémie de coronavirus (COVID-19) a mis en évidence des inégalités structurelles et des obstacles à la pleine jouissance des droits de l'homme.

Je félicite donc la Présidente du Conseil des droits de l'homme pour le leadership dont elle a fait preuve en vue de la reprise rapide des travaux du Conseil. En effet, le Conseil a été le premier organe intergouvernemental à reprendre ses travaux en présentiel et a fait preuve de souplesse sur le plan de la procédure en adoptant un nouveau modèle hybride de réunions en présentiel avec participation à distance. Cela a permis au Conseil de tenir trois sessions et des réunions, et ainsi, les membres ont pu aborder un grand nombre de questions thématiques et nationales d'une importance capitale.

Afin de préserver notre dignité collective, il est essentiel que notre riposte à la pandémie de COVID-19 favorise la protection et ne dépasse pas les limites nécessaires. En effet, les droits de l'homme peuvent aider les États à lutter contre la pandémie et à en limiter les conséquences néfastes. La prestation des

services publics doit toujours faire des droits de l'homme une priorité. Notre riposte à la crise doit être guidée par les droits de l'homme et en garantir le respect. Les mesures prises pour faire face à la pandémie doivent être universelles, ouvertes, transparentes, responsables et inclusives.

La société civile, le secteur privé et toutes les parties prenantes doivent être en mesure de participer et de donner leur avis. Cela est essentiel non seulement pour protéger notre population aujourd'hui, mais aussi pour identifier les personnes qui souffrent le plus ; déterminer pourquoi il en est ainsi ; savoir comment nous pouvons protéger ces communautés à l'heure actuelle et lorsque nous ferons face au prochain défi mondial. Il ne fait aucun doute qu'une autre crise de cette ampleur va se produire, et nous devons y faire face lorsqu'elle se produira.

Aucun d'entre nous ne sera à l'abri de la COVID-19 tant que nous ne serons pas tous en sécurité. Aucun d'entre nous ne sera libre tant que nous ne pourrions pas tous jouir pleinement des libertés consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous ne pouvons pas négliger nos devoirs envers les personnes que nous servons en cette période de crise, alors que c'est encore plus important. Si nous voulons créer l'avenir que nous voulons, nous devons œuvrer en faveur d'une paix durable, d'un développement durable et de la protection des droits de l'homme. Les parties au conflit doivent faciliter l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire, notamment pour les groupes les plus vulnérables. La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable doit devenir la décennie du relèvement.

Les progrès que nous avons réalisés en matière d'égalité des sexes ne doivent pas être torpillés par la pandémie. Avant l'épidémie de COVID-19, les écoles comptaient un nombre record de filles. Nous devons veiller à ce que ces filles retournent à l'école et soient équipées pour vivre une vie qu'elles ont choisie, à l'abri de la peur et de la violence. Vingt-cinq ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il est tout simplement inadmissible que la violence fondée sur le genre ait augmenté au cours de cette période.

Il nous appartient à tous, membres de l'Assemblée générale, et en particulier à ceux qui sont également membres du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à tous les citoyens, de veiller à ce que l'égalité des genres soit au premier plan de nos travaux et

de nos vies. L'égalité des sexes est l'une de mes principales priorités pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, et je suis convaincu que la Présidente du Conseil des droits de l'homme, qui n'est que la deuxième femme de l'histoire à le présider, continuera de défendre l'égalité des sexes jusqu'à l'expiration de son mandat à Genève.

Nous ne pouvons tout simplement pas laisser la discrimination ou l'intolérance prévaloir, sous quelque forme que ce soit. Dans la perspective du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, en 2021, je me félicite des travaux entrepris par le Conseil des droits de l'homme en vue d'éliminer la discrimination raciale et la xénophobie.

Cette réunion nous donne l'occasion d'écouter la Présidente du Conseil et d'apprendre de nos sœurs et frères d'outre-Atlantique qui, comme nous, travaillent sans relâche à l'édification d'un monde meilleur pour ceux que nous servons.

Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Castan (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE).

L'Union européenne tient à remercier chaleureusement la Présidente du Conseil des droits de l'homme, l'Ambassadrice Tichy-Fisslberger, de sa présentation du rapport annuel du Conseil (A/75/53 et A/75/53/Add.1) à l'Assemblée générale et du brio avec lequel elle a dirigé les travaux du Conseil en 2020.

L'UE est convaincue que le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes, ainsi que la Troisième Commission, ont un rôle crucial à jouer s'agissant de garantir le respect des droits de l'homme. Si nous ne nous acquittons pas de nos obligations internationales en matière de respect, de protection et de réalisation de tous les droits de l'homme et de l'égalité des sexes, il ne pourra y avoir de paix durable, de réconciliation, de sécurité, de stabilité ou de développement et de prospérité durables. Pour garantir la pleine réalisation de ces mandats, il faut des ressources financières suffisantes. L'Union européenne appelle tous les États Membres de l'ONU à s'acquitter de leurs obligations. Les réductions du budget général de l'ONU ne doivent pas nuire de manière disproportionnée au fonctionnement des organes et mécanismes de l'ONU chargés des droits de l'homme.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré à quel point les inégalités persistantes et le non-respect des droits de l'homme mettent à mal notre capacité de répondre aux défis mondiaux. Lors de son intervention devant la Troisième Commission il y a trois semaines, la Haute-Commissaire Bachelet a souligné que toute reprise qui ne s'attaque pas aux causes profondes des inégalités, de l'instabilité politique et économique et des déplacements nous condamne à de futures crises.

Les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses procédures spéciales pendant cette période se sont révélés essentiels pour élaborer et proposer des approches globales pour faire face à la crise d'une manière qui profite à tous. Malgré les circonstances difficiles de cette année, le Conseil des droits de l'homme a continué de se pencher sur des questions urgentes dans toutes les régions, notamment en organisant des débats urgents sur le racisme et la situation des droits de l'homme au Bélarus.

L'UE appuie fermement la mise en œuvre pleine et effective de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, en y consacrant des ressources suffisantes, et elle est prête à contribuer à sa mise en œuvre par l'intermédiaire de ses initiatives à Genève, à New York et ailleurs. À cet égard, l'Union européenne continuera de demander que justice soit faite, en condamnant les violations des droits de l'homme et les violences, où qu'elles soient commises, et en défendant l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité, comme nous l'avons fait à Genève cette année, notamment dans les cas de la République populaire démocratique de Corée, du Myanmar, de la Syrie, du Burundi et du Bélarus.

Les résolutions, les débats, l'Examen périodique universel et les déclarations de la présidence se complètent les uns les autres. Tous ces moyens doivent être utilisés pour améliorer la situation des droits de l'homme au sein des États Membres. Après la récente élection des nouveaux membres du Conseil des droits de l'homme, nous réaffirmons que tous les Membres de l'ONU doivent prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre, faire respecter et promouvoir les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme, et qu'ils ont une responsabilité particulière à cet égard lorsqu'ils sont élus au Conseil des droits de l'homme. L'UE est favorable à des élections plus transparentes au Conseil des droits de l'homme et à la responsabilisation de ses membres. Une étape importante dans le processus

d'élection serait la convocation d'un débat public par la présidence de l'Assemblée générale.

Aucun État n'est irréprochable en matière de droits de l'homme, mais nous attendons en particulier des membres nouvellement élus qu'ils abordent les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes dans un esprit d'autocritique en vue d'améliorer leur propre situation des droits de l'homme et d'aborder toutes les questions relatives aux droits de l'homme qui sont soumises au Conseil selon que de besoin. Par ailleurs, nous encourageons tous les États et les autres acteurs à coopérer avec les procédures spéciales de manière à renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme. Nous profitons de cette occasion pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adresser une invitation permanente à toutes les procédures spéciales.

La société civile et les défenseurs des droits de l'homme sont les yeux et les oreilles du Conseil des droits de l'homme. Ils jouent un rôle essentiel dans le renforcement du lien entre les véritables problèmes qui touchent les êtres humains au quotidien et l'action menée par l'ONU, garantissant ainsi que le Conseil accomplisse efficacement sa mission. L'Union européenne invite instamment tous les États, notamment les membres du Conseil des droits de l'homme, à respecter et à protéger la société civile et les défenseurs des droits de l'homme qui coopèrent avec le système des Nations Unies. Nous appelons au respect du principe de responsabilité et condamnons toutes les formes d'intimidation, de harcèlement et de représailles à cet égard, tant hors ligne qu'en ligne.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Pourtant, nous avons constaté que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités de genre et intensifié au niveau mondial la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment la violence domestique.

En outre, l'accès à l'éducation et à l'emploi est menacé et l'écart de pauvreté entre hommes et femmes devrait se creuser. Ces droits ne sont pas acquis, et nous devons nous battre pour eux chaque jour et partout dans le monde. Nous nous félicitons de l'action menée par le Conseil des droits de l'homme pour renforcer le cadre existant avec l'adoption de plusieurs résolutions fortes

visant à promouvoir le plein exercice des droits humains par les femmes et filles et l'égalité des sexes.

Enfin et surtout, l'année 2020 marque également le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. À cette occasion, en marge de la quarante-quatrième session du Conseil des droits de l'homme, l'Union européenne a préconisé l'adoption d'une résolution afin de réaffirmer l'importance de l'ONU, du multilatéralisme et du respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales pour relever les défis mondiaux.

M. Arriola Ramírez (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de remercier M^{me} Tichy-Fisslberger, Présidente du Conseil des droits de l'homme, de la présentation de son rapport annuel (A/75/53 et A/75/53/Add.1) ainsi que des efforts qu'elle déploie à la tête des travaux du Conseil.

L'État du Qatar croit au rôle important joué par le Conseil des droits de l'homme s'agissant de lutter efficacement contre les violations flagrantes, fondé sur sa foi en l'importance de la coopération internationale et du respect universel des valeurs et des principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales sans discrimination. L'État du Qatar a été l'un des premiers États à appuyer les initiatives de l'ONU dans notre région. Depuis 2009, nous hébergeons à Doha le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe. Le Centre joue un rôle important dans le renforcement des capacités en matière de droits de l'homme.

L'État du Qatar est fier de conclure son mandat de membre du Conseil des droits de l'homme cette année. Nous nous sommes acquittés de nos obligations nationales et internationales et nous nous réjouissons de poursuivre nos contributions constructives en annonçant notre candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2022-2024.

Nous avons également le plaisir d'annoncer depuis cette tribune que l'État du Qatar joue un rôle important dans le cadre de nos initiatives nationales visant à promouvoir les institutions législatives nationales, à œuvrer en faveur de la modernisation et à renforcer l'état de droit. Son Altesse l'Émir de l'État du Qatar a annoncé, à la quarante-neuvième session de la Choura, le 3 novembre, que les élections du Conseil auraient

lieu en octobre 2021. Il s'agit d'une étape importante pour promouvoir la tradition de la choura et permettre aux citoyens de participer plus largement au processus législatif.

Le rapport du Conseil des droits de l'homme dont nous sommes saisis aborde plusieurs questions importantes qui sont des priorités pour l'État du Qatar.

Premièrement, en vue de promouvoir et de protéger le droit à l'éducation, l'État du Qatar a présenté le projet de résolution A/74/L.66, qui a été adopté par l'Assemblée générale le 28 mai en tant que résolution 74/275, proclamant le 9 septembre Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Nous sommes convaincus que la célébration de cette journée internationale chaque année contribuera au respect des établissements scolaires et à l'éducation des étudiants dans le monde entier.

Deuxièmement, en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme par le sport auprès de toutes les catégories sociales sans discrimination, l'État du Qatar attache une grande importance au programme Generation Amazing, qui est l'une des principales initiatives du Comité suprême organisateur de la Coupe du Monde en 2022. Son objectif est de mettre le football au service du développement des compétences sociales, de l'autonomisation des jeunes et de leur intégration dans les sociétés du monde entier.

Troisièmement, l'État du Qatar a été l'un des pays qui ont présenté une résolution au Conseil des droits de l'homme à l'occasion du quinzième anniversaire du principe de la responsabilité de protéger, conformément à sa politique visant à protéger les civils et à prévenir les atrocités criminelles, et dans le cadre de notre partenariat avec le Danemark et le Costa Rica à la tête du Groupe des amis de la responsabilité de protéger à New York. Nous sommes fiers des progrès considérables réalisés en ce qui concerne le principe de la responsabilité de protéger au cours des 15 dernières années, grâce à l'adhésion d'un nombre considérable d'États Membres de l'ONU qui appuient cet important principe humanitaire.

Le rapport du Conseil des droits de l'homme aborde également les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur les droits de l'homme. Depuis plus de trois ans, l'État du Qatar fait l'objet d'un blocus injuste et des mesures unilatérales illégales, qui ont conduit à des violations flagrantes des droits de l'homme. Le Comité national des droits de l'homme du Qatar a enregistré plus de 4 275 violations des droits de

l'homme par les pays qui ont imposé ce blocus, notamment le droit à la liberté de circulation, le droit de séjour, le droit de propriété, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à l'emploi et le droit à la justice. Ces mesures ont également eu des conséquences négatives sur le regroupement familial et la liberté d'expression et d'opinion et ont conduit à des arrestations arbitraires, des disparitions forcées, des incitations à la haine et à la violence ainsi qu'à des violations du droit à la liberté de religion.

Des jugements et des décisions ont été rendus par des organismes internationaux en faveur de l'État du Qatar, au premier rang desquels figurent la Cour internationale de Justice et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, ce qui prouve que le blocus est contraire au droit international et aux obligations juridiques en matière de droits de l'homme. Par conséquent, il faut mettre fin à cette situation et demander des comptes pour les violations commises. Nous soulignons que les conséquences négatives du blocus injuste n'ont pas découragé l'État du Qatar de continuer à s'acquitter de ses obligations nationales et internationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. Je voudrais également mentionner les efforts déployés par l'État du Qatar pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) aux niveaux national, régional et international dans le cadre d'une approche axée sur le respect des droits de l'homme.

Enfin, l'État du Qatar réaffirme sa détermination à continuer de contribuer activement aux activités du Conseil des droits de l'homme afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme.

M^{me} Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Conseil des droits de l'homme a montré sa faculté d'adaptation tout au long de cette période difficile face aux retombées importantes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la promotion et la protection des droits de l'homme. Nous remercions sa Présidente, l'Ambassadrice Tichy-Fisslberger, de sa détermination et du dynamisme avec lequel elle dirige le Conseil des droits de l'homme en ce moment.

La tenue de deux débats d'urgence en 2020 sur le racisme systémique et les brutalités policières et sur la situation des droits de l'homme au Bélarus a montré que le Conseil des droits de l'homme est toujours en mesure de traiter les situations préoccupantes en matière de droits de l'homme avec rapidité et efficacité. Le Liechtenstein appuie fermement les travaux du Conseil,

ses procédures spéciales en constante évolution et le rôle important qu'il accorde à la société civile, ainsi que l'Examen périodique universel, dont l'intégrité et l'universalité sont des acquis importants qu'il convient de préserver.

Ces mécanismes sont d'autant plus pertinents quand les droits de l'homme sont attaqués. La pandémie de COVID-19, les inégalités qui se creusent et les conséquences économiques que cela entraîne ont exacerbé la vulnérabilité à la traite des êtres humains et aux formes contemporaines d'esclavage. Suite à l'augmentation du nombre d'activités en ligne en réponse à la pandémie, les personnes qui se livrent à la traite se servent de plus en plus des technologies en ligne pour recruter et exploiter les victimes, et en conséquence, la criminalité et la lutte contre la criminalité sont devenues encore plus complexes.

Le Liechtenstein contribue à cette lutte grâce à une initiative de partenariat public-privé – l'Initiative FAST pour la mobilisation du secteur de la finance contre l'esclavage et la traite – et à ses orientations à l'intention des acteurs financiers pour contribuer à l'élimination de l'esclavage, notamment par la promotion de financements durables et innovants et de prêts et investissements responsables, ainsi que par le respect des obligations et la réglementation. À l'instar de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, le Conseil des droits de l'homme peut jouer un rôle important dans la diffusion de ces orientations. Nous remercions le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, et la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, de leur appui à cet égard.

Le présent débat est non seulement une occasion importante offerte chaque année à l'Assemblée générale pour échanger des vues avec le Conseil des droits de l'homme sur ses travaux de fond, mais également un cadre idéal pour évaluer le rôle institutionnel du Conseil au sein du système des Nations Unies. Le dernier examen du Conseil des droits de l'homme a permis d'apporter des éclaircissements utiles sur ses relations avec l'Assemblée générale, notamment ses Troisième et Cinquième Commissions.

Nous sommes préoccupés par la grave crise de liquidités à laquelle est actuellement confrontée l'ONU, qui a également des répercussions négatives sur les travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme,

et qui a fait que toutes les activités prescrites pour cette année n'ont pas pu être menées à bien. Même si nous nous félicitons de la solution pragmatique que le Conseil des droits de l'homme a trouvée en reportant les activités concernées à l'année prochaine, cela doit rester exceptionnel. À cet égard, nous appelons tous les États à s'acquitter pleinement et en temps voulu de leurs obligations financières envers l'ONU et demandons que davantage de ressources soient consacrées au pilier Droits de l'homme.

Les travaux du Conseil des droits de l'homme sont essentiels en cas de crise et de graves violations dans le domaine des droits de l'homme, et le Conseil est en effet souvent le seul organe de l'ONU à se pencher sur ces situations. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution de suivi 45/31, sur la contribution du Conseil des droits de l'homme à la prévention des violations des droits de l'homme, à sa quarante-cinquième session. Les mesures qui ont été adoptées offrent une précieuse occasion de renforcer le rôle du Conseil en matière de prévention des violations des droits de l'homme. Nous saluons en particulier les efforts visant à appliquer le principe de la responsabilité de protéger aux travaux du Conseil.

Nous restons préoccupés par les graves violations des droits de l'homme, notamment au Myanmar et en République arabe syrienne, comme en témoignent les procédures spéciales et les mécanismes de responsabilisation du Conseil. Le Liechtenstein se félicite de l'appui du Conseil aux efforts de responsabilisation, notamment aux mesures importantes prises par la Cour pénale internationale (CPI) dans le contexte des déportations forcées, et par la Cour internationale de Justice en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, dans sa résolution 43/26. Dans le

même temps, nous regrettons que le Conseil de sécurité continue de faire abstraction des appels lancés par les États, par le système des Nations Unies et par les victimes elles-mêmes en faveur d'un renvoi à la CPI.

Il est clair qu'il y a encore des progrès à faire en ce qui concerne le mandat du Conseil des droits de l'homme, consistant à s'employer à ce que les activités du système des Nations Unies relatives aux droits de l'homme soient bien coordonnées et à ce que la question des droits de l'homme soit prise en compte systématiquement par tous les organismes du système. Pour ce faire, il faut établir des liens plus solides et plus cohérents entre Genève et New York, mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et renforcer la coopération entre le Conseil des droits de l'homme et les autres organes principaux compétents de l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité.

Dans de nombreux cas, les travaux qu'effectuent le Conseil des droits de l'homme et ses nombreux titulaires de mandats au titre des procédures spéciales sont pertinents pour les délibérations du Conseil de sécurité, mais celui-ci, systématiquement, n'en tient pas compte. Nous appelons le Conseil de sécurité à accepter l'offre que le Conseil des droits de l'homme lui a faite en vue de renforcer leur collaboration sur les questions de fond, à utiliser les meilleures données factuelles dont il peut disposer pour éclairer ses décisions et à ne pas limiter ses travaux à une conception extrêmement étroite de la sécurité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs restants cet après-midi, à 15 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 13 heures.